

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

04/10/2022

Dossier complet le :

04/10/2022

N° d'enregistrement :

2022-6604

1. Intitulé du projet

Réalisation de deux nouveaux manèges (une attraction aquatique de type buche et une seconde attraction type manège à rails type coaster) et d'une passerelle dans l'enceinte du parc d'attraction de Dennlys Parc sur la commune de RECLINGHEM

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Le Moulin de la Tour

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M.Crunelle

RCS / SIRET

3	2	8	8	1	5	7	7	4	0	0	0	1	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41a 44b 47	Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus. Parcs d'attractions à thème et attractions fixes. Le projet nécessite bien un déboisement de plus de 0,5ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet comprend :

- la création de deux manèges (une attraction aquatique de type buche et une seconde attraction de type manège à rails (type coaster mais choix du constructeur pas encore défini)) dans l'enceinte du parc d'attraction de Dennlys Parc sur la commune de RECLINGHEM (cf: annexe 4b). Cela nécessitera, en partie sud, la démolition du manège "LE NITRO".
- la création d'une passerelle (en limite communale de DENNEBROEUCQ /RECLINGHEM) pour la phase chantier et qui servira, ensuite, uniquement à l'équipe de maintenance.

Le présent formulaire porte également sur la régularisation des travaux suivants:

- réaménagement de l'aire de stationnement, située à l'angle de la RD92/RD157 (commune de DENNEBROEUCQ et noté parking C en annexe 4a), soit environ 500 places pour des véhicules légers.
- extension d'environ 120 places pour des véhicules légers (noté parking B en annexe 4b) au nord du parking d'origine (noté parking A en annexe 4a). Ces parkings sont situés en entrée de parc (commune de DENNEBROEUCQ).
- construction du manège "ATZECA" sur la commune de RECLINGHEM (annexes 4a).

4.2 Objectifs du projet

Les origines du parc remontent à 1967 avec l'ouverture de la Guinguette du Moulin de la Tour. Au fur et à mesure des manèges ont été installés et Le Moulin de la Tour devient Dennlys Parc en 1998.

L'objectif du projet est :

- de maintenir voire augmenter l'attractivité du parc en renouvelant les manèges .
- d'éviter les stationnements gênants, notamment le long de la RD157, en proposant plus de stationnements maîtrisés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront principalement réalisés en dehors des dates d'ouverture du parc (juin à novembre). Le phasage des travaux est le suivant :

- Démolition du manège "Le NITRO" (qui se situe au nord de la parcelle cadastrale AL 182)
- Défrichage de la parcelle AL 0011
- Création d'une passerelle reliant le parking B aux deux nouveaux manèges. La passerelle mesure 30m de long et des remblais seront réalisés à chaque extrémité.
- Construction des deux manèges (une attraction aquatique de type buche et une seconde attraction de type manège à rails (type coaster))

A ce jour, le plan d'implantation du manège à bûche est connu. Celui du manège à rail n'est pas défini, les plans sont proposés à titre informatif et sont susceptibles d'évoluer en fonction du type de manège qui sera acheté par DENNLYS PARC

Concernant les régularisations:

- le réaménagement de l'aire de stationnement située à l'angle de la RD92/RD157 (noté parking C en annexe 4a) a été réalisé après 2015
- la réalisation du second parking (au nord du parking initial situé en entrée de parc et noté parking B en annexe 4a) a été réalisé en 2017/2018
- le manège "ATZECA" a été réalisé créé en 2019 (annexe 4a)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les deux futurs manèges se situeront sur :

- une partie (2 620 m2 environ) de la parcelle cadastrale AL 0182 correspondant au manège "NITRO" qui sera démolie
- et sur la totalité de la parcelle cadastrale AL 0011 (soit 7 310m2 environ)

La réalisation d'une passerelle reliant le parking B aux deux nouveaux manèges servira uniquement à l'équipe de maintenance

Concernant les régularisations:

- L'aire de stationnement située à l'angle de la RD92/RD157 permet d'accueillir environ 500 véhicules légers et se situe sur les parcelles cadastrales OH 00180, 0188, 0246, 0248, 0251, 0253, 0093, 00264 et 0002 en partie (soit 21 960 m2 environ)
- L'extension du parking d'entrée de parc (noté parking B en annexe 4a) se situe sur la parcelle cadastrale OH 0053 (soit 3 390 m2 environ) et permet d'accueillir 120 véhicules légers supplémentaires. Il est destiné pour moitié au personnel et pour l'autre moitié aux visiteurs.
- Le manège "ATZECA" est localisé sur la parcelle cadastrale AL 0008 (2 150m2 environ)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

Dossier d'autorisation environnementale

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Stationnement angle RD92/RD157	21 960 m ²
Extension parking d'origine	3 390 m ²
Parking d'origine à l'entrée du parc et caisses	7 350 m ²
Manège ATZECA	2 150 m ²
Futurs manèges	9 930 m ² (dont 2610 m ² emprise du manège "Le nitro" qui sera démoli)
Passerelle:	30m de long

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

11 Rue du Moulin de la Tour, 62560
Dennebrœucq

Coordonnées géographiques¹

Long. RG° 15° 39' 44" Lat. 50° 57' 09" 75

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 2° 15' 04" 42 Lat. 50° 57' 37" 02

Point d'arrivée :

Long. 2° 15' 70" 31 Lat. 50° 57' 06" 45

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parc d'attraction se situe en partie dans l'emprise de la ZNIEFF de type 1 " La Haute Lys et ses végétations alluviales en amont de Théroouanne". (= Parcelles OH0053 (extension parking entrée), AL0011 (futurs manèges), AL0008 (Atzeca) + passerelle) La commune se situe dans une ZNIEFF de type 2 " La Haute Vallée de la Lys et ses versants en amont de Théroouanne "
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour information, le site le proche est: L'Arrêté de Protection de Biotope le plus proche est localisée à 15 km au Nord-Est du site : Il s'agit de l'APPB "Landes Du Plateau D'Helfaut".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour information, les sites les proches sont: La Réserve Naturelle Nationale "Grotte et des pelouses d'Acquin-Westbécourt et des coteaux de Wavrans-sur-l'Aa " et la Réserve Naturelle Régionale " Plateau Des Landes" se situent au nord respectivement à 8 km et 12 km environ. Le Parc Naturel Régionale le plus proche se situe à 4 km environ au nord, il s'agit du PNR "Caps Et Marais D'Opale"
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Pas de Calais dispose d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des grandes infrastructures routières et ferroviaires Aucune voie n'est classée à l'égard du bruit sur la commune de Dennebroeucq
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune ne compte pas de bien inscrit au patrimoine de l'UNESCO La commune présente un monument historique (cloche dite Rosalie de l'église Saint Léger) qui n'est pas associé à un périmètre de protection au PLUI
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle AL 0011 (7 310 m2) a fait l'objet d'une délimitation de zone humide sur la base des critères flore et pédologique . La surface totale de zone humide a été estimé à environ 4 712 m2 . La parcelle AL 008 (ATZECA) a été considérée comme totalement humide soit 2150m2

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un PPRN a été prescrit le 17 août 2000 puis la prescription a été modifiée le 07 février 2003 , il s'agit du PPRN de la Lys Supérieure Les études relatives à l'élaboration de ce PPR sont en suspens.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour information, le site CASIAS (Anciens sites industriels et activités de service) le plus proche est à 100 m plus au sud le long de la rue principale . Ce site est référencé NPC 6204230
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage d'alimentation en eau potable ne se trouve sur la commune.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour information: Dennlys Parc se situe a 5.7 km d'un site inscrit 62SI17 " Château et moulin à eau de Renty"
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour information, les sites les plus proches sont : ZSC (directive Habitat-FR3100487) "Pelouses, bois acides à neutrocalcicoles, landes nord-atlantiques du plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa" et ZPS (directive Oiseaux-FR3100487) "Marais Audomarois" qui se situent respectivement à 12 et 25 km au nord
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour information: Le site classé le plus proche est celui de la Rotonde des tilleuls de Bomy à 6Km (62SC09)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des Informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau n'est nécessaire pour la réalisation du projet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est localisée en partie en ZNIEFF 1 et en totalité en ZNIEFF de type 2; des perturbations seront possibles. Une expertise faune flore a d'ailleurs été réalisée entre l'automne 2021 et l'automne 2022 (Voir annexe 7).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 12 km du site, le projet n'aura pas d'impact sur les espèces et habitats, objet du classement en site NATURA 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les deux futurs manèges prennent place sur une parcelle herbacée ainsi que sur une parcelle actuellement occupé par un manège "LE NITRO"</p> <p>L'ATZECA est implanté sur une parcelle qui était boisée</p> <p>Les stationnements à l'ouest de la RD157 existaient déjà sur une parcelle agricole mais n'étaient pas organisés</p> <p>L'extension du parking d'entrée de parc est implantée sur une parcelle qui était en partie boisée (peupleraie) et en partie naturelle</p>
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un PPR inondation a été prescrit et le PLUi identifie le secteur est du parc d'attraction comme concerné par un aléa inondation attaché au bassin de la Lys Supérieure</p> <p>Le parc est en zone d'exposition faible au risque de retrait gonflements des argiles.</p> <p>Le risque sismique y est faible.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'aire de stationnement à l'ouest de la RD157 existait déjà mais sans aménagement spécifique</p> <p>L'extension du parking en entrée de parc permet principalement de réduire les stationnement sauvages</p> <p>Pas de trafic supplémentaire prévu.</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il existe un risque de source de bruit durant la phase travaux.</p> <p>Les deux nouveaux manèges remplacent en partie un manège existant et se situe dans l'enceinte du parc d'attraction (à l'est de la Lys)</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il existe un risque potentiel de vibration en phase travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas de modification</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Une pollution ponctuelle relative à la circulation des engins de chantier est possible au cours des travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ouvrage ne se situe pas dans le périmètre de protection d'un monument historique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet a pris en compte son environnement naturel, urbain et paysager.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Se reporter à l'annexe 7

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7: auto-évaluation

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Lille

le, 04 / 10 /2022

Signature

